

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Diffusion culturelle et événements	No SD SD-2023-1984
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'addenda #1 à l'entente de service entre la Ville de Laval et la Corporation de la salle André-Mathieu ([co]motion) pour la production de la Fête nationale 2022-2023-2024, pour un montant maximal de 75 000\$ plus taxes par année (2023-2024)	
No dossier(s) interne(s) : M.MONETTE No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts 02-Saint-Vincent-de-Paul Date CE souhaitée : 2023-04-26 Date CM souhaitée : 2023-05-02		
Actions : ENTENTE Demande d'achat : Oui CT requis : Oui Montant : 75 000,00 \$ Mode de sollicitation : De gré à gré Type de contrat : Service(s) professionnel(s) Durée du contrat : 2024 Montant : 75 000,00 \$ Mode de sollicitation : De gré à gré Type de contrat : Service(s) professionnel(s) Durée du contrat : 2023 <u>Unité(s) administrative(s) concernée(s)</u> Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social <u>Financement</u> Autre source : 1-60201-7292-00-114190		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Diffusion culturelle et événements	No SD SD-2023-1984
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2021-12-07 CM-20211207-1171 APPROBATION - ENTENTE DE SERVICE - CORPORATION DE LA SALLE ANDRÉ-MATHIEU</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver l'entente de service à intervenir entre la Ville de Laval et la Corporation de la salle André-Mathieu ([co]motion) pour la production de la Fête nationale 2022-2023-2024 aux montants de 671 454 \$ pour l'année 2022, 685 595,93 \$ pour l'année 2023 et 699 277,95 \$ pour l'année 2024;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente;</p> <p>d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à coordonner l'événement;</p> <p>d'autoriser les services de police, des communications et du marketing, de sécurité incendie, de l'ingénierie, de la gestion des immeubles, de l'environnement et de l'écocitoyenneté, des affaires juridiques et des travaux publics à collaborer à la réalisation de l'événement.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-4929)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2021-04-21 CE-20210421-1272 APPROBATION - ENTENTE DE SERVICE - CORPORATION DE LA SALLE ANDRÉ-MATHIEU</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'approuver l'entente de service à intervenir entre la Ville de Laval et la Corporation de la salle André-Mathieu (CO-Motion) pour la production d'un spectacle virtuel de la Fête nationale 2021, pour un montant maximal de 218 452,50 \$;</p> <p>d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à coordonner l'événement;</p> <p>d'autoriser le Service des communications et du marketing à coordonner la promotion et la diffusion de l'événement;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents aux fins de la présente.</p> <p>(CT:1643689) (SD-2021-1088)</p>		
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>En décembre 2021, la Ville de Laval renouvelait son entente de service avec la Corporation de la salle André-Mathieu afin de produire un de ses événements lavallois les plus rassembleurs à l'occasion de la Fête nationale et ce, pour les années 2022,2023 et 2024. La Fête nationale à Laval se démarque par son concept multi artistes et gagne en notoriété au Québec.</p> <p>Suite à la pandémie les coûts ont considérablement augmentés dans plusieurs secteurs, notamment dans les locations d'équipements spécialisés. Soulignons également que la rareté de main d'oeuvre a fait bondir le coût de main d'oeuvre. Cette nouvelle réalité fait en sorte que pour maintenir un même niveau de qualité pour l'événement, nous devons augmenter la contribution financière de la municipalité pour les éditions 2023 et 2024. Cette bonification est d'un montant maximum de 75 000\$ par année.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Tel que prévu à l'addenda, le paiement s'effectuera au plus tard 60 jours après la fin de chaque événement à la remise de la reddition de comptes.</p> <p>La contribution financière supplémentaire est établie à un montant maximal de 75 000\$ plus taxes par année (2023-2024). Cette contribution supplémentaire sera payée à même le budget régulier du SCLSDS.</p> <p>Nature de la dépense et montant disponibles au budget 2023</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Diffusion culturelle et événements	No SD SD-2023-1984
CULTURE Diffusion		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF Loi sur les cités et villes (RLRQ c. c-19) art. 573.3, para.4.		
REMARQUE(S) Fournisseur : CO-Motion A/S Geneviève Barrière, directrice générale 475, boulevard de L'Avenir Laval (Québec) H7N 5H9		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'approuver l'addenda #1 à l'entente de service entre la Ville de Laval et la Corporation de la salle André-Mathieu ([co]motion) pour la production de la Fête nationale 2022-2023-2024 pour un montant maximal de 75 000\$ plus taxes par année (2023-2024); d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit addenda. (CT:1747132)		
CERTIFICATION Numérotation des finances : 1747132 Coût estimé affectant l'année en cours : 78 740,62 \$ CM requis :Oui Annotation(s) Répartition de la dépense nette par année: 2023 78 740,62 \$ 2024 78 740,62 \$ Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours. <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="162 1585 714 1666"> BEAUDET, Monsieur PIERRE (52306) _____ Trésorier </div> <div data-bbox="909 1585 1429 1666"> 2023-04-20 _____ AN - MS - JR </div> </div>		